

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/08/2026 - 8496 - 2014 B 00204 - 800 428 856 - AB AUTOS CONCEPT

1. BILAN SIMPLIFIÉ

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2024	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	366	030	395	-29	-29
	Immobilisations financières (1)	040	395	042		395	395
	TOTAL I (5)	044	761	048	395	366	366
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060	205 470	062		205 470	172 400
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	80 210	074		80 210	21 057
	Charges constatées d'avance	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	19 546	086		19 546	21 196
	TOTAL II	096	305 226	098		305 226	214 652
TOTAL GENERAL (I + II)		110	305 987	112	395	305 592	215 018
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100	100
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131	132		40 219	40 219
	Report à nouveau			134		-112 379	-35 067
	Résultat de l'exercice			136		52 317	-77 313
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	TOTAL I			142		-18 743	-71 060
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		80 301	62 360
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	185 669	172	196 359	150 965
	Comptes courants d'associés			173			161
	Autres dettes			175		47 674	72 591
	Produits constatés d'avance			174			
TOTAL III						176	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	
						305 592	
						215 018	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		366
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	430	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

GREFFE DU TRIBUNAL

11 AOUT 2026

DE COMMERCE D'ARRAS

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024	N-1 clos le 31/12/2023
Ventes de marchandises				209		210	1 941 856	2 337 289			
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215		214					
Production vendue services				217		218					
Production stockée						222					
Production immobilisée						224					
Subventions d'exploitation reçues						226					
Autres produits						230		1 857			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	1 941 856	2 339 146		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	1 472 837	1 912 040			
Variation de stock (marchandises)						236	-33 070	-14 200			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240					
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				242	327 190	346 341			
		immobilier									
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	33 652	67 413			
Rémunérations du personnel						250	72 339	82 373			
Cotisations sociales		dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		252	8 959	20 165			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254					
Dotations aux dépréciations						256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	1 872				
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	1 883 780	2 414 132		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)							270	58 076	-74 986		
Produits financiers		(III)				280					
Produits exceptionnels		(IV)				290					
Charges financières		(V)				294		0			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300	5 759	2 326			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348							
Impôts sur les bénéfices		(VII)				306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)							310	52 317	-77 313		
B - RÉSULTAT FISCAL							312	52 317	314		
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2											
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324					
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	5 759				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342			
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989						
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG 44 quaterdecies	345									
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992		Zone de développement prioritaire	993						
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346		350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	58 076	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360	58 076		
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	0		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
AMENDES	5 759

AB AUTOS CONCEPT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ

62440 HARNES

NUMERO RCS 800 428 856

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/24

Le 31/12/24
Au siège,

Les associés de la Société par action Simplifiée Unipersonnelle « **AB AUTOS CONCEPT** » au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle, le cas échéant, ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par **Monsieur BOUKIOD ABDOULLAH**, lequel constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que les associés sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

_ Rapport de gestion de la gérance relatif à l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024**.

_ Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

_ Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance.

_ Affectation du résultat

_ Pouvoirs.

Ceci énoncé, le président met à disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

_ L'inventaire & les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024**,

_ Le texte des résolutions,

_ Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice & le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président donne lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Ces lectures terminées, il ouvre la discussion, puis personne ne demandant plus la parole, déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024** lesquels font apparaître un bénéfice de **52317euros**.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 52317€ de la manière suivante :

<u>Résultat de l'exercice</u>	52317€
<u>à la « réserve légale »</u>	€
<u>report à nouveau</u>	52317€
<u>à titre de dividende (1)</u>	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2 de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres
présents ou valablement représentés.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés, étant observé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

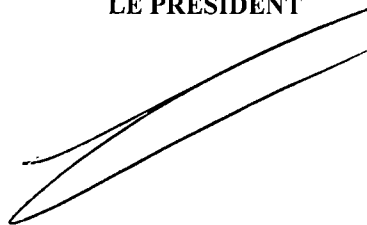
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à

**De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal,
Qui après lecture a été signé par le Président.**

LE PRESIDENT



AB AUTOS CONCEPT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ
62440 HARNES
NUMERO RCS 800 428 856

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

Exercice clos le 31/12/2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Extrait du rapport de gestion)

RESULTATS AFFECTATION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 52317€ de la manière suivante :

_ Résultat de l'exercice	52317€
_ à la « réserve légale »	€
_ report à nouveau	52317€
_ à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il sera en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE (Extrait du procès-verbal de l'assemblée)

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 52317€ de la manière suivante :

_ Résultat de l'exercice	52317€
_ à la « réserve légale »	€
_ report à nouveau	52317€
_ à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

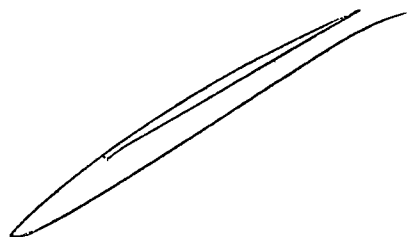
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il est, en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

Présents ou valablement représentés.
CERTIFIE CONFORME PAR LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive, elongated shape.